



République d'Haïti

**Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
(MARNDR)**

Projet de Développement de la Petite Irrigation et de l'Accès aux marchés (PPI-3)

Compte rendu de visite des sites des travaux

Contexte

Dans le cadre des appels d'offres ouverts lancés par le PNUD pour la réhabilitation des périmètres irrigués de Fauché (Commune de Grand Gôave), Dlo Piti (Commune de Petit Gôave), Charlier et Chanterelle (Commune de Petite Rivière de Nippes), Baconnois (Commune d'Anse à Veau), faisant l'objet de trois marchés distincts dont deux (2) à deux(2) lots, une visite des sites des travaux a été organisée à l'intention des candidats intéressés, les 14 et 15 juin 2017. Cette visite avait pour objectif principal de familiariser les candidats avec les sites des travaux et leurs environs afin de mieux préparer leurs offres. Le coût de la visite sur le terrain a été à la charge des intéressés. La visite a été assurée par une équipe de terrain et du bureau central du MARNDR composée de :

1. Frantz GALLON : Assistant technique en génie rural à la Direction des Infrastructures Agricoles (DIA)
2. Elgo EUGENE : Responsable de passation de marchés (RPM) au Projet de Développement de la Petite Irrigation et de l'accès aux Marchés (PPI-3).
3. Jean-Jacques SOUFFRANT : Responsable de Génie Rural au PPI-3 dans le département des Nippes et la Région Goavienne
4. Silvius PECHINAT : Ingénieur Junior affecté dans la commune d'Anse-a-Veau (Baconnois)
5. Fodane EDMOND : Ingénieur Junior affecté dans la commune de Petite Rivière (Charlier et Chanterelle)
6. Alain ESTINVIL : Ingénieur Junior affecté dans la commune de Petit-Goâve et Miragoâne (Dlo Piti)
7. Jn Gardy LOCHARD : Ingénieur Junior affecté dans la commune de Grand-Goâve (Fauché)
8. Jacques Ricot THOMAS : Responsable BAC Paillant/Petite Rivière de Nippes
9. Jean Marie Acquissa : Responsable BAC Arnaud/Petit Trou de Nippes/ Anse a Veau
10. Fritznel Origene : Responsable du Bureau Agricole Communale (BAC) de Miragôane

La liste des firmes qui ont participé à la visite des périmètres est annexée à la présente.

Planification des visites

La visite des lieux a été programmée pour deux (2) jours consécutifs. La date et l'heure de visite de chaque périmètre ont été notées dans le dossier d'appel d'offres comme suit :

- Périmètre de Charlier et de Chanterelle : mercredi 14 juin de 8 heures à 13h00
- Périmètre de Baconnois : mercredi 14 juin de 14 heures à 16 heures
- Périmètre de Dlo Piti et Fauché : jeudi 15 juin de 9 h à 11h30

Déroulement des visites

La visite s'est déroulée sur chaque site. La procédure adoptée a été une présentation générale de chaque périmètre par l'ingénieur de la DIA qui a travaillé dans la conception des travaux suivi d'un parcours du périmètre avec des arrêts sur les emplacements des différents ouvrages existants et projetés. Les renseignements tels qu'ils figurent dans le DAO ont été repris pour les participants. Les membres des associations notamment les comités directeurs de chaque association ont assisté au processus.

Questions d'ordre général des participants :

Y a-t-il une caution de soumission ?

Le dossier fait référence de garantie de soumission pour toute offre dont le montant est supérieur ou égal à 300 000 USD ou son équivalent. Les Types de garantie de soumission acceptables sont ceux marqués d'une croix dans le dossier entre autres : garantie bancaire suivant le modèle de la section 11 ou chèque de banque. Le modèle à utiliser est celui présenté comme Section 11 dans l'Addendum 1 de cet ITB en lieu et place de celui de la section 8 du dossier d'appel d'offres. La caution de soumission réclamée doit représenter 3% de la soumission.

Comment se fera l'attribution du marché ?

Il s'agit de trois(3) appels d'offres distincts dont deux(2) à deux lots. Chaque marché sera attribué au soumissionnaire qualifié et admissible dont la soumission sera considérée comme étant la plus conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui proposera le prix le plus bas. Chaque lot des marchés allotis peut faire l'objet d'un contrat.

Qui fera la supervision des travaux ?

Les travaux seront supervisés par le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), maître d'ouvrage des infrastructures. Le PNUD assure l'administration des paiements liés aux contrats. À cet effet, tous les rapports indiqués ou extrants liés à ces prestations seront contrôlés par la Direction des Infrastructures Agricoles (DIA) qui remettra une copie au PNUD conjointement avec une autorisation de paiement.

La visite est-elle obligatoire ?

La visite n'est pas obligatoire. Toutefois les entreprises qui soumissionnent sont censées avoir une connaissance des sites des travaux. Comme vous avez pu constater, les travaux sur le périmètre de Fauché exigent une mobilisation d'engins, une firme qui a choisi de soumissionner sans une connaissance réelle des sites des travaux prend des risques énormes.

Questions spécifiques au périmètre de Charlier

Existe-t-il un tracé définitif pour la piste d'accès aux ouvrages de tête ?

Le tracé devra être finalisé avec l'Organisation des usagers et le linéaire à réhabiliter est disponible dans le DAO.

Existe-t-il des bancs d'emprunt ?

Les entreprises devront évaluer la qualité des matériaux existant au niveau de la rivière et voir également avec les usagers l'existence d'autres sources d'approvisionnement.

Existe-t-il un relevé topographique du réseau ?

Le relevé topographique existe mais l'entreprise adjudicataire devra réaliser sa propre vérification topographique pour pouvoir bien caler les ouvrages.

Faudra –t-il démolir l'ouvrage de dérivation existant ?

Non. Seulement le mur bajoyer en amont droit sera détruit pour faciliter la construction du mur canal

Questions spécifiques au périmètre de Chanterelle

Sera-t-il possible de déplacer le canal primaire en amont du site choisi dans l'étude pour sa protection de la rivière ?

Des relevés topo ont été effectués pour déterminer le site. L'entreprise adjudicataire pourra faire sa propre vérification pour argumenter un éventuel déplacement du site.

Existe-t-il des bancs d'emprunt ?

Les entreprises devront évaluer la qualité des matériaux existant au niveau de la rivière et voir également avec les usagers l'existence d'autres sources d'approvisionnement.

A priori la mise en œuvre de la traversée de ravine par le canal primaire selon les propositions techniques contenues dans le DAO sera très difficile.

Des considérations pourront être faites au moment de l'implantation et de la mise en œuvre.

Existe –t-il- un ouvrage de liaison entre le canal primaire et l'aqueduc ?

Un bassin de distribution.

Questions spécifiques au périmètre de Baconnois ?

Pourquoi choisir de démolir le seuil de dérivation ?

C'est un ouvrage superficiel avec un ancrage inapproprié et des fuites d'eau importantes en dessous.

Comment va se faire la liaison entre les deux (2) parties du mur bajoyer gauche ?

La partie amont du mur bajoyer sera conservée tandis que la partie aval sera détruite et reconstruite au niveau de la berge pour éliminer le contournement par l'eau de la rivière

Questions spécifiques au périmètre de Dlo Piti ?

Est-il prévu de reprendre les ouvrages confortatifs au niveau de l'Aqueduc.

Non, il suffit de reprendre tel quel l'aqueduc existant. Il reposera sur les structures existantes qui sont toutes de bonne facture, de plus l'aqueduc sera recouvert avec un grillage pour faciliter le passage des agriculteurs. Pour le parapet qui s'avère nécessaire, la question sera traitée au moment de la mise en place de la nouvelle grille. De toute façon, comme la supervision aura une présence constante sur le terrain, s'il s'avère important de mettre des parapets pour la sécurité, des ordres de services permettront de le faire.

A-t-on pris en compte dans le dossier le canal enterré en amont de l'axe de Kavannac.

Il s'agit d'une initiative des paysans. L'intervention envisagée permettra de relever les problèmes d'ensablement du canal secondaire. Le canal sera recouvert de dalettes sur 99 mètres linéaires. Il n'y

aura aucun risque d'ensablement au niveau du canal de Kavannac qui justifierait le maintien voire la reprise du canal en amont.

Est-il prévu de déblayer le dessus des dalettes existantes sur le reste du canal Kavannac

Cette activité n'a pas été demandée dans l'appel d'offres. C'est une action qui n'a pas été envisagée vu qu'on pensait qu'il s'agissait de buses. Il n'est pas possible de curer des lignes de buses sans regard sur une longueur supérieure à 100 mètres. Étant donné qu'il est question en réalité de canaux recouverts de dalettes remblayées aux dessus desquelles les agriculteurs cultivent, des éventuelles actions envisagées feront l'objet de travaux complémentaires.

Questions spécifiques au périmètre de Fauché ?

Quel est l'emplacement exact du seuil ?

L'emplacement du seuil fusible a fait l'objet de vives discussions entre les représentants des firmes. Certains ingénieurs des firmes de construction laissent croire que le rehaussement du seuil existant serait mieux ou encore le positionnement du nouveau seuil dans l'amont immédiat du seuil existant éviterait sa détérioration à moyen terme. Il y a lieu de souligner que l'un des ingénieurs avait partagé l'option technique retenue. Le déplacement du site exige une mobilisation de gros équipements. La question a été posée sur le coût de ces équipements qui ne figure pas dans le dossier d'appel d'offres.

Il a été expliqué que la mise en place des palplanches intègre tous les coûts de mobilisation de matériels et équipements nécessaires.

Le mur canal sera-t-il en béton armé ?

Le canal pour ramener l'eau de la nouvelle prise au canal tête morte existant se développera sur une longueur de 225 mètres. Il sera de forme rectangulaire et sera construit en béton armé de 25 centimètres d'épaisseur.

Conclusion

C'est avec une note de satisfaction que la visite a pris fin. Les entreprises ont manifesté le désir de voir les marchés attribués aux entreprises qui ont effectué la visite. La date et l'heure de soumission des offres ont été maintenues. Les échanges entre les représentants des entreprises ainsi que les équipes du MARNDR et des AI ont permis d'élucider des interrogations d'ordre général et d'ordre spécifique. La clarification sur la caution de soumission a été apportée et un modèle de lettre a été ajouté au dossier en ligne.



Fauché (discussions sur le site du nouveau du seuil)



Dlo Piti (Zone Kavanak / Terre en pente et canal remblayé)



Aqueduc métallique (Dlo Piti) Point de passage aussi des gens de la localité.



Ouvrage de dérivation Baconnois



Traversée de ravine (Chanterelle)



Charlier



Baconnois



MINISTRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)
PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PETITE IRRIGATION ET DE L'ACCES AU MARCHES DANS LES NIPES ET LA REGION GOAVIENNE (PPI-3)

Activité: Visite des entreprises sur les sites concernés par l'Appel d'Offre National pour la rehabilitation des perimetres irrigués

Perimetres Baconnens Localisation Arce - à - Vean Date 14-06-17

Nom	Prénom	Entreprise représentée	Email	Telephone	Signature
BOYER	Jean Guérédine	BECO	jeangueredine@yahoo.fr	3698 0650	
ALEXIS	René	DECOTI	jeanalexisdecoti@yahoo.fr	3770-1261	
JOSEPH	Franklin	EXTIACO	jeanfranklinextiaco@yahoo.fr	44053561	
JURDIER	Beland	GENIE Plus	extiaco.dolo@yahoo.com	40414161	
JEAN-MICHEL	JOSUE	G.I.T	Gmptplus@yahoo.fr	39418539	
MARCEIN	Jylene	SOEETI	jeanmichelmarcein@yahoo.fr	36566676	
GERARD	ROBERTS	GPT Construction	soeeti2007@yahoo.com	37423781	
DEVAL	Ehe	SOEETI	gpt.construction@yahoo.fr	376618675	
JEAN-LOUIS	Jean Daniel	SOEETI	jeandanielsoeeti@yahoo.fr	3113-6370	
AUGUSTIN	Jackson	GENIE Plus	jeanloisgenieplus@yahoo.fr	3416-8290	
	Wilner	GENIE Plus	jeanwilnergenieplus@yahoo.fr	3620-4423	

